

mairie de Roubaix, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le présent avis sera publié à son de caisse dans la commune de Roubaix et affiché tant à la porte de l'Hôtel-de-Ville qu'aux portes des trois églises paroissiales.

Le maire mentionnera sur un registre qu'il ouvrira à cet effet et que les parties qui comparaitront seront requises de signer, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et y annexera celles qui lui auront été remises par écrit.

Ces déclarations et réclamations seront reçues à la mairie, tous les jours, de onze heures à midi, le dimanche excepté, jusqu'à l'expiration du délai de huitaine; c'est-à-dire, jusqu'au 25 janvier à midi.

Roubaix, le 16 janvier 1872.
J. DEREGNAUCOURT.

M. Testelin, député du Nord, a demandé qu'il fût émis 40 millions de monnaie de cuivre dans l'intérêt des ouvriers et des industriels. L'urgence combattue par le ministre des finances n'est pas déclarée. M. Poyer-Quertier a annoncé à la chambre que le stock de la monnaie de cuivre est considérable.

La Compagnie de l'Est annonce que les expéditions de marchandises à petite vitesse en destination de Belfort (local et transit) sont de nouveau suspendues jusqu'au nouvel avis.

Le ministre de l'intérieur étudie en ce moment un projet d'après lequel seraient créés, dans toutes les principales villes de France, des bureaux d'estimation où le public pourrait faire évaluer les marchandises achetées par lui, tous les fois qu'il se serait trompé. Un droit de dix centimes serait payé à l'Etat pour chaque estimation. Il y aurait à Paris quatre bureaux de ce genre. Chaque bureau se composerait de quatre employés, chargés chacun d'examiner une catégorie de marchandises différentes, comme cela se pratique dans tous les bureaux du mont-de-piété.

Le Journal des Débats signale un fait fort étrange. L'impôt sur les allumettes chimiques établi par la loi du 4 septembre 1871 n'est pas encore en vigueur; mais, si l'Etat n'en profite point, les marchands en profitent et nous font religieusement payer trois sous ce qui en valait deux autrefois. La fabrication a pris un développement immense et les fabricants ont écoulé tout leur stock, de telle façon que, lorsqu'on aura découvert un moyen d'assurer la perception, les approvisionnements seront faits pour longtemps.

Les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai le lundi 19 février prochain; elles seront présidées par M. Daunoy, conseiller à la cour de Douai. MM. Drouart de Lezay et Hardouin, conseillers, siégeront comme assesseurs.

On parle de la clôture de la chasse 1871-1872 pour le 1er février. Il est, en effet, de tradition qu'à la Chandeleur (2 février), les perdrix commencent à s'accoupler.

On parle en ville d'un vol audacieux, qui aurait été commis, la nuit dernière à l'aide d'effraction. Nous donnerons demain les détails.

On nous écrit d'Orchies :
Notre marché aux grains du 15 courant était ordinairement approvisionné; les affaires semblent vouloir prendre une meilleure tenue, les apports ont toujours peu d'importance et les cours paraissent fermes quoique les transactions soient fort limitées; il est probable que les affaires se réveilleront d'ici à quelques semaines, mais aujourd'hui les cours se sont fermés en baisse de 25 à 50 centimes en moyenne par hectolitre.

Les farines de la consommation ne se vendent pas encore bien facilement; cependant la boulangerie paraît mieux disposée aux achats que ces jours derniers.

Nos prix actuels sont les suivants :
Farine de 50 à 50-50 les 50 kilogrammes.
Blé de choix de 29 à 31.
Blé blanc, première qualité, de 27-28 à 29-25.

Blé gris, seconde qualité, de 26 à 28.
Seigle de 16 à 18.
Fèves de 18-50 à 20-50.
Avoine de 7-50 à 9-50.

Marché peu fourni en graines oléagineuses. Le colza, qui était en majorité, a été vendu de 31 à 34. Le lin, dont l'apport est toujours restreint, se prend dans les prix de 26-50 à 27-50. La cameline peu demandée pour le moment s'est vendue de 25 à 27 l'hectolitre et à ce dernier prix, on trouvait difficilement acheteur.

Très fort marché à Bergues: 4000 hect. Ce sont les apports qu'on voyait chaque année à cette époque lorsque la récolte était bonne. Si, jusqu'ici cependant, les marchés de Bergues étaient relativement faibles, il ne faut pas l'attribuer au manque de blé, puisque cette contrée a été favorisée l'année dernière, mais d'abord aux travaux des champs et ensuite à la réserve des détenteurs qui, comptant toujours et avec raison sur des prix plus élevés, attendaient.

Aujourd'hui qu'ils sont persuadés qu'on a encore exagéré le déficit de la dernière récolte, qu'au lieu d'être de 20 à 25 millions d'hectolitres, il est à peine de 15; que la récolte des pommes de terre a été abondante, qu'il reste encore beaucoup de blé en réserve, et qu'enfin, au moyen des importations qui reprendraient avec la belle saison, on ne doit

plus compter sur des prix plus hauts que ceux d'aujourd'hui, ils se décident à vendre.

Toutefois, les bons blés sont toujours recherchés. Ils se sont vendus hier de 26.50 à 27; les autres de 23 à 24. La mercuriale constate 40 c. de baisse à l'hectolitre.

Le marché au lin a été mieux approvisionné que la semaine précédente. La vente a été lente et les acheteurs plus difficiles que d'habitude.

Première qualité, de 3 fr. à 2.80; deuxième, 2.75 à 2.50; troisième, 2.45 à 2.05.

La mercuriale donne une hausse de 34 centimes.

Le Mercure d'Orchies donne à ses lecteurs une recette qu'on peut placer au nombre des connaissances utiles; la voici :

« Les feuilles de tous les géraniums ont la propriété de guérir promptement les coupures, les écorchures et autres plaies de ce genre.

« On prend une ou plusieurs feuilles de cette plante que l'on écrase un peu sur un linge et que l'on applique ainsi sur la plaie.

« Il arrive très-souvent qu'une feuille suffit pour la guérison. Elle s'attache fortement à la peau, aide au rapprochement des chairs, et cicatrise la blessure en peu de temps.

« Nous croyons devoir donner cet avis à tout le monde, mais surtout aux ouvriers et à nos lecteurs de la campagne, qui profiteront d'un procédé aussi simple et tout à leur portée. »

Tribunal correctionnel de Lille.

Présidence de M. Parenty.
Audience du 16 janvier.

DUEL ENTRE M. DES ROTOURS ET M. ST LÉGER.
Le tribunal renvoie son audience à 11 heures par l'appel de quelques affaires peu importantes.

Vers midi moins vingt, la salle est remplie, et on appelle la cause du duel.
Ont été assignés comme prévenus M. Saint-Léger, et ses deux témoins, M. Legrand et M. Seydoux, membres comme lui du Conseil général, et MM. Billet et Bausser, témoins de M. des Rotours. Ces derniers sont assistés par M. Oscar de Vallée, du barreau de Paris.

M. Des Rotours, qui a été blessé, est appelé comme témoin et relate les causes du duel et ses circonstances.

M. Danel, président du Conseil général, dépose également comme témoin et rend compte de la discussion dans laquelle M. Saint-Léger a prononcé les paroles qui ont provoqué le demande d'explications de M. Des Rotours et le duel qui s'en est suivi.

M. le docteur Houzé de l'Aulnoit fait connaître au tribunal la blessure qu'il a constatée sur la poitrine de M. Des Rotours. Cette blessure était légère et n'a occasionné d'incapacité de travail prolongée.

M. le président procède à l'interrogatoire des prévenus.

M. Saint-Léger ne répond pas à l'appel de son nom. On annonce qu'il est malade, et un certificat de médecin le constate.

M. Dupont, substitut du procureur de la République, regrette que, deux fois en un mois le tribunal ait à connaître une poursuite à raison d'un duel. Il estime que le motif de la rencontre était sans importance et blâme des hommes publics qui devraient être les premiers à respecter la loi, du scandale qu'ils ont donné.

M. Oscar de Vallée constate d'abord ce qu'il y a d'étrange et de contraire au bon sens dans cette fiction de la loi qui fait des témoins de M. Des Rotours les complices d'une blessure faite par M. Saint-Léger contre lequel ils s'étaient rangés.

Qu'il me soit permis de le dire, sans vouloir donner à ce débat une importance que semble redouter un des témoins que les témoins chargés de défendre l'honneur de M. Des Rotours ont trouvés sa cause bonne, juste, excellent. Aujourd'hui, tout le monde me paraît d'accord pour flétrir l'acte de rétrocession consentie par la Compagnie du Nord-Est à la Compagnie du Nord. On nous dit qu'il ne s'agissait que d'une question de forme. A la bonne heure, et voilà qui console M. Des Rotours qui, sur cette question, a la conscience de remplir un devoir public.

Après avoir prouvé que le gouvernement a fait une concession à cette Compagnie dans l'unique but de diminuer les inconvénients du monopole, d'obtenir des tarifs plus convenables et de faciliter les transports de manière à pouvoir affronter la concurrence imposée par les traités de commerce. M. Des Rotours dut éprouver une indignation qui ne se comprenait que trop, quand il apprit que cette entreprise de concurrence n'était qu'une entreprise de spéculation; qu'une affaire, dont le pays entier devait profiter, n'avait abouti qu'à une prime de quinze millions au profit de ce qu'on appelle les actionnaires de dividendes...

Cette colère si légitime, j'en ai lu l'expression dans une déposition de M. Poyer-Quertier, animée de cette vivacité qui caractérise ce grand industriel.

M. de Vallée rappelle que le Conseil municipal de Lille, la Chambre de commerce de cette ville et la Chambre de commerce de Roubaix, s'étaient prononcés contre cette rétrocession; vœu par suite favorable à la cause que plaident M. Des Rotours devant le Conseil général et y apportant une dénonciation, une courtoisie qui imposaient de l'entendre respectueusement.

Aujourd'hui M. Saint-Léger nous dit, par intermédiaire, il est vrai, qu'il est de l'avis de M. Des Rotours. Celui-ci, usant d'un droit parlementaire, demande le scrutin public. C'est alors que M. Saint-Léger lance cette phrase que je tiens pour une offense; et, en effet, si partisan que je sois de la liberté parlementaire, je n'admets pas qu'elle doive aller jusque-là et y avoir la main atteinte

directe à la personne, au caractère de M. Des Rotours, il usait d'un droit en demandant le scrutin public.

Rien de plus légitime que sa demande au sein de cette démocratie qui déborde et de cette société qui veut que tout se fasse publiquement.

La parole de M. Saint-Léger, grave par elle-même, l'était encore plus par le lieu où elle était proferée et par la personne qui la proférait.

Je ne reconnais pas à tous le droit d'insulter: il est des insultes, quoi que fasse l'insulteur, qui ne portent pas. Il n'en saurait être ainsi des paroles de M. Saint-Léger, rapporteur d'un bureau, colonel de la garde nationale.

M. de Rotours vous dit qu'il s'est cru insulté: il est le meilleur juge en pareil cas. Il a espéré que la réflexion inspirerait mieux M. Saint-Léger. Son espoir a été déçu: la sténographie consignait l'offense.

Depuis, M. Saint-Léger pouvait s'expliquer, atténuer, modifier ses paroles. Il s'est refusé à le faire. Vous savez le reste.

Il y a eu en tout cela de la fatalité; il n'y a plus aujourd'hui d'adversaires. Deux hommes de cœur étaient en face l'un de l'autre Dieu a voulu qu'il n'y eût qu'un résultat peu sanglant.

Maintenant il faut se rendre compte de tout: il ne suffit pas de dire-la loi! Il convient de voir les choses avec un peu plus de philosophie et de n'avoir que des sévérités nécessaires. Par exemple, soyez sévères contre l'insulte, parce que votre devoir est de protéger les citoyens; mais pourquoi seriez-vous sévères contre des hommes qui ont été blessés à l'occasion de leurs convictions, et qui cherchent une satisfaction à de légitimes susceptibilités.

Il faut réfléchir, d'ailleurs, que dans les temps troublés où nous vivons, la vie publique est semée d'écueils, et que les susceptibilités qui s'y rattachent sont essentiellement excusables: Il faut que chacun défende son honneur.

Laissez-moi vous citer un exemple des exigences qui naissent de la vie politique. Un jour, en 1848, un membre de l'Assemblée nationale, pour lequel j'ai eu l'honneur de plaider, s'en prenant précisément à l'homme qui est aujourd'hui à la tête du gouvernement, qualifiait devant lui l'élection du président, Louis Bonaparte, et affirmait qu'elle était une honte pour la France. M. Thiers trouvant le propos blessant, protesta vivement, et c'est au sortir même de la séance où le propos avait été tenu, que deux balles s'échangeaient à la porte Maillot.

Y avait-il un oubli de la loi? Non, il n'y avait que l'entraînement des convictions.

Plus les pouvoirs publics faiblissent, plus il importe que chaque citoyen veille sur son honneur.

C'est ainsi que l'on vit un homme illustre, voisin déjà de la vieillesse, couvert de gloire militaire, possédant une renommée oratoire peut être sans exemple, aller ainsi au bois de Boulogne chercher peut-être la mort.

Si j'ai invoqué ce souvenir qui me revient en mémoire, c'est pour vous montrer que ce n'est pas la loi seule, mais souvent le fait qui régit de pareilles affaires. Aussi apporterez-vous une extrême modération dans votre jugement et vous suffira-t-il d'avoir assuré l'exécution de la loi, si vous jugez qu'elle a été violée.

Par ces observations nécessaires par la défense des témoins de M. des Rotours, je n'ai voulu que vous démontrer combien il est sage de ne faire que l'application la plus modérée possible de la loi.

M. Legrand, l'un des témoins de M. St-Léger, avocat à Valenciennes, demande la parole — il regrette que M. des Rotours ait fait appel à ce qu'il qualifie une parole solennelle qui tend, dit-il, à s'accoutumer à Lille. Il déclare qu'il n'a pas besoin d'être défendu par l'honorable avocat. Il prononce quelques paroles d'éloge pour M. St-Léger absent, retenu par une indisposition.

Après une assez longue délibération, le tribunal rend un jugement qui condamne M. St-Léger à 200 francs d'amende et chacun des 4 témoins à 100 francs d'amende, et tous les prévenus solidairement aux dépens.

6e CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Porte.

AFFAIRE DES OTAGES DE LA ROQUETTE.
(Suite.)

Audience du 16 janvier 1872.

Le conseil consacre aujourd'hui la première partie de son audience à la lecture des dépositions écrites des témoins absents légalement et illégalement. Quelques-unes de ces dépositions sont en faveur de certains accusés: ainsi, un sieur Apse, qui était au greffe au moment de l'arrivée des otages, parle des mauvais traitements dont le brigadier Picour a été l'objet de la part des fédérés.

Un autre, le nommé Ciezkowski, étudiant polonais qui était détenu à la Roquette, raconte longuement les scènes qui ont précédé l'exécution. Il a vu Ramain qui marchait auprès du peloton, les mains dans ses poches, et il a parfaitement entendu les paroles que Monseigneur Darbois a prononcées pour répondre aux injures dont il était assailli :

« J'ai consenti à écrire pour la Commune à Versailles, aurait dit l'archevêque de Paris; mais ma lettre n'a pas eu de réponse. Quant à la liberté, je l'ai toujours aimée et je n'ai rien fait dans ma vie que ce que j'ai cru être le bien. »

Mais les insultes continuèrent, et elles devinrent si grossières qu'un des insurgés dit à ses compagnons :

« Un homme qui va mourir ne doit pas être insulté; il n'y a que les lâches qui insultent au malheur. »

Dans cette même déposition, ce Ciezkowski rapporte les dernières paroles du Père Allard: — Je meurs pour la cause de la justice. Tout ce qu'on peut me reprocher, c'est d'avoir fait le bien.

Après ces lectures, M. le colonel de La-Porte reprend l'audition des témoins. Un d'eux, le sieur Adnet, marchand de vins, confirme ce qui a été relevé à la charge de Fortin, c'est-à-dire sa présence à l'exécution

avouée par lui-même à son beau-frère; mais ce parent, nommé Beig, vient ensuite, dit au conseil que Fortin ne lui a pas fait cette confidence, et qu'il n'a répété le fait qu'après l'avoir entendu raconter.

Le témoin suivant est un gardien de la paix, du nom de Guenet. Il a fait deux mois de prison, et un jour qu'il disait à François: « Mais pourquoi nous gardez-vous ici? nous sommes d'honnêtes gens; » le directeur lui répondit, en lui montrant les voleurs et les assassins détenus à la Roquette :

« Tenez! vous voyez bien, ces gens-là? eh bien! je les redoute moins que vous car c'est vous et les serpents de ville qui avez commis tous les crimes qui ont été commis dans Paris. D'ailleurs, si on vous garde, c'est qu'on a de bonnes raisons pour ça. »

Le commissaire du gouvernement.—François vous faisait voir à ses amis?

R. Comme si nous avions été les sœurs du Jardin des Plantes. Un jour une femme qui était avec les amis de François s'écria: Heureusement que les portes sont solides! Il faut prendre ses précautions avec ces gaillards-là.

Le commissaire du gouvernement.—Connaissez-vous cette femme?

R. C'est la femme Grandel, celle qui est là-bas; elle vivait avec le directeur.

François.—Cela est faux; j'ai toujours été très bon pour les détenus.

Le conseil appelle ensuite madame Rocquet, à laquelle Poidevin a fait ses confidences à Urchwiller et ce témoin confirme sa déposition malgré les dénégations de cet accusé. Puis Theissard, le gardien du cimetière du Père-Lachaise, raconte qu'à trois heures et demie, il a reçu les cadavres des malheureuses victimes; et le fossoyeur Dumalix complète ce lugubre récit, en rapportant comment il a placé les six corps dans une large fosse, après avoir toutefois reconnu l'archevêque à sa soutane et à ses bas violets.

Quelques autres témoins d'un intérêt médiocre sont entendus; puis l'audience est levée à quatre heures et demie, et renvoyée à demain pour les dernières dépositions.

Il est peu probable que M. le commandant Rustant puisse prendre la parole avant jeudi.

Faits Divers

Le procès des assassins des otages vient de fournir un mot qui résume à lui seul toute l'histoire de la Commune.

Le président demande à l'un des témoins par quel moyen il a été assez heureux pour s'en fuir de cette prison, si solidement fermée sur les honnêtes gens.

Le témoin a donné le secret de sa liberté :

« Je me suis déguisé en forçat. »

Toute la Commune est dans ce mot.

Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences de Paris, M. le docteur Rabuteau a communiqué des expériences relatives à l'action des chlorures sur l'économie humaine. L'habile physiologiste a étudié les chlorures alcalins et le protochlorure de fer. Il a vu que ces composés agissent d'une façon salutaire les fonctions de l'organisme, et en particulier la sécrétion du suc gastrique. De plus, le protochlorure de fer, en sa qualité de sel ferrugineux, est antichlorotique et antianémique, mais avec cet avantage qu'il est absorbé bien plus facilement que tous les autres. Aussi M. Rabuteau propose de le substituer, en thérapeutique, aux autres composés ferrugineux.

Les heureuses propriétés des chlorures ont conduit M. Rabuteau à faire fabriquer du pain à l'eau de mer, et ce pain, d'une saveur excellente, se trouve pour un effet de propriétés qui en doivent faire recommander l'usage. Il y a là une idée dont la médecine doit tirer profit.

Comme le dit M. Rabuteau, si l'eau de mer n'était pas si abondante, ce serait la plus précieuse des eaux minérales. En incorporant les principes de l'eau de mer dans le mer dans le pain, on en fait un aliment riche en chlorures.

Un architecte de Paris, M. B..., possède une maison de campagne aux environs de Paris.

Il se hâta de s'y rendre après la capitulation, et jugea de son étonnement en trouvant dans son salon six pianos au lieu d'un.

Mais il apprit bientôt que tous ces pianos, y compris le sien, allaient être expédiés en Allemagne.

Quant aux tableaux qui avaient été décrochés et qui gisaient, tournés, adossés aux plinthes, ils n'attendaient également que leur feuille de route.

Parmi ces cadres se trouvaient deux petits dessins sans valeur, mais que M. B... tenait de son père, qui en était l'auteur. Il expose la situation au général X..., en le suppliant de lui laisser ces modestes reliques.

« Impossible, cher monsieur, répondit celui-ci: « Tout est catalogué (!) » Et, s'il manquait un dessin, on dirait que je l'ai pris ! »

Dans un club de réactionnaires :

— Pardun, MM. les démocrates! une petite question :

Si vous réclamez l'instruction gratuite et obligatoire, c'est que vous supposez qu'un homme instruit est supérieur à un ignorant.

Alors, seriez-vous assez bons — tant que vous serez ignorants — pour cesser de vouloir prendre le pas sur les gens instruits?

Commerce

Havre, 17 janvier 1872
(Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et C., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Affaires très calmes, livrables lourdes; termes 127; disponibles fermes. On attend la solution de la question de l'impôt des matières premières.

Liverpool, 17 janvier 1872
(Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et C., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 12,000 b.; prix inchangé.
Recettes 72,000 b.

Liverpool, 16 janvier.
Ventes 12,000 b., dont 4,000 b., marché calme. Orléans pas au-dessous de good ordinary février mars et chargeant 10 7/8. Amérique février mars 10 5/8. Cotes disponibles inchangées.

Londres, 16 janvier.
Or 108 7/8. Londres 109. Upland 21 7/8. Liverpool calme, mais soutenu. Orléans à livrer 10 7/8. Arrivages 19,000 b.

New-York, 15 janvier.
Upland, 21 c. 7/8
Change 4 fr. 88 1/8. — Or, 109, 3/4.

A New-Orléans, le low middling revient à 139 fr. 50 au Havre.

A Savannah, le low middling revient à 136 fr. 50 au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles :

	Expéditions			Stock 1871	Recettes 1871
	Anglet.	France.	Contin.		
Samedi...	22	6	4	3 516	25
Lundi....	23	17	»	6 513	26
Mardi....	»	»	»	»	23
Mercredi..	»	»	»	»	24
Jeudi....	»	»	»	»	19
Vendredi..	»	»	»	»	30
Totalen 3j.	45	23	4	9	147

COTONS.

HAVRE. — Mardi 16 janvier 1872. — Le La tournée prise par la discussion d'hier, à la chambre, concernant les droits, a fait naître de nouveaux doutes sur l'issue du débat, et les affaires ont été calmées par suite; il a bien encore été coté quelques lots traités hier soir, mais on n'a fait aujourd'hui que quelques rares transactions et les prix sont plutôt lourds; on a même obtenu parfois à 1 fr. de baisse sur les prix pratiqués précédemment. Il y a encore trop peu de mouvement pour bien préciser des cours. A livrer, on a été sans affaires; on aurait trouvé du low middling grix à 128 fr. A terme, on a payé ce même grix pour Louisiane sur février.

Les ventes notées à quatre heures ne dépassent pas 529 b., dont plus de moitié d'hier.

LAINES.

HAVRE, Mardi 16 janvier 1872. — En provenance de la Plata; on a traité 21 b. Monte-Video, suint, à 233 fr. et 189 b. Buenos-Ayres dito; à prix secret.

BOURSE DE PARIS

du 17 Janvier	
Rente 3 p. %	56 50
— 4 1/2 p. %	82 30
Nouvel emprunt	91 40

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

14 janvier. — Joséphine Dousseiere, au Fontenoy. — Auguste M raville, rue des Fleurs. — Clémence Deconick, au cul de Four. — Georges Friart, rue de Lille. — Guillaume Baert, au Fontenoy. — Gaston Fourmentaux, rue de l'Ommelet. — René Debusschère, aux 7 Ponts. — Sophie Debbaud, rue des Filatures. — Jean Bte Derudder, au Fontenoy. — Maria Inglebert, rue de Lille. — Augustin Florin, rue de Lannoy.

15 janvier. — Alphonse Dumortier, rue de la Redoute. — Jean Voet, rue de la Redoute. — Daniel Verbeke, rue de Lannoy. — Pierre Hanscotte, rue des Fossés. — Carlos Thietart, au Tilleul. — Gabrielle Leclercq, rue du vieil Abreuvoir. — Angèle Demarquet, rue de la Chapelle Carrette. — Céline Dumortier, au Pile. — Pierre Bausière, rue du gros Saul. — Eugène Delporte, rue St-Georges. — Maria Bedu, rue de Mouvaux.

DÉCÈS

14 janvier. — Joséphine Blomme, 47 ans repasseuse, rue d'Alma. — Charles Gallens, 2 ans, rue de Mouvaux.

15 janvier. — Elise Debonnet, 31 ans jrs, rue Saint Etienne. — Cyrille Cudde, 1 an, rue du Nouveau Monde — Marie Delnaise, 1 an, rue de la Paix. — Sophie Druyot, 26 ans, tisserande, au Hutin. — Puvos, présenté sans vie, rue St-André. — Hélène Sampers, 4 mois rue de Mouvaux. — Gérard présenté sans vie, rue Sébastopol. — Joseph Landrieux 1 an, au Calvaire. — Jean Baptiste Delnatte, 1 an, rue St-Antoine. — Raymond Lambré, 1 an, rue de Soubsise.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Mercredi 17 janvier à 8 h. 1/4 du soir.

Du Brome
Action du Brome sur l'économie animale : Expérience. Traitement de l'empoisonnement par le Brome. Recherches medico-légales. Etude du Brome de potassium.
Recettes scientifiques.

EN VENTE
CHEZ J. REBOUV, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
1, RUE NAIN, 1

ALMANACH DE ROUBAIX

PRIX: 15 Centimes

Specialité de dentiers en tous genres
Traitements spéciaux pour le
REDRESSEMENT DES DENTS
VERBAUGGHE
DENTISTE
BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES
RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX